

Saint- Pierre, le 17 mars 2017,

COMPTE RENDU CTL du 16/03/17

Le Comité Technique local s'est réuni ce jeudi 16 mars pour examiner 11 points inscrits à l'ordre du jour.

L'ouverture de ce comité s'est faite en présence des représentants du personnel, de l'administration et également des agents des services informatiques de la Réunion mobilisés ce jour dans le but d'avoir une réponse concrète quant à leurs demandes successives sur le devenir de leur service qui étaient restées sans réponse. Après insistance auprès du directeur, celui-ci a joint le directeur de la DiSI Sud-Est - dont les services de la Réunion dépendent d'un point de vue organisationnel (sur l'aspect fonctionnel ces services dépendent du DRFIP) et les a assurés d'une réponse dans la journée ... En attendant de connaître les évolutions du métier que la Direction Générale entend mettre en oeuvre : les craintes sont grandes pour les agents des services informatiques du pôle de développement web de la Réunion, le directeur de la DISI leur ayant fait comprendre que s'il n'y avait pas de missions à distribuer au pôle développement, le service fermerait... Etant entendu que si la DG souhaite fermer ce service, elle aura juste à ne plus leur attribuer de missions...

Quand ce ne sont pas les missions qui disparaissent avec les agents qui partent, ce sont les agents qui doivent partir à défaut de missions (petite piqure de rappel sur la mobilité fonctionnelle imposée aux agents?)

Après que les informaticiens se sont retirés, le CTL a pu commencer.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Approbation du PV de la réunion du 29 novembre 2016 (pour avis)
- 2) Approbation du PV de la réunion du 15 décembre 2016 (pour avis)
- 3) Modification des plages horaires (pour avis)
- 4) bilan 2016 de la Formation Professionnelle (pour avis)
- 5) Expérimentation de l'entraide entre SPF (pour information)
- 6) Recrutement du personnel handicapé (pour information)
- 7) Aménagement du SIP de Saint Pierre (pour avis)
- 8) Aménagement d'un espace d'attente au SIP de Saint-Louis (pour avis)
- 9) Evolution du fonctionnement du CTL (pour avis)
- 10) Mise en place d'un protocole à l'intention des agents en cas d'événement majeur (pour information)
- 11) les questions diverses qui peuvent être évoquées en fin de comité.

Les points devant être abordés ce jour étant trop nombreux et certains sujets amenés à être largement débattus, les organisations syndicales ont demandé à réorganiser l'ordre du jour, et les points concernant la formation professionnelle et les travaux immobiliers ont été reportés à un prochain CTL qui devrait se tenir le 12 avril prochain.

Chacune des organisations syndicales a ouvert cette séance avec une déclaration liminaire (pour FO, cf. pièce jointe), et compte tenu des récriminations évoquées tant à l'égard de la DRFIP que de la DG (politique d'emploi générale, restructurations, missions de la DGFIP, conditions de vie au travail des agents, travaux immobiliers, changement du règlement intérieur du CTL...) la discussion entre le DRFIP et les représentants des personnels s'en est révélée extrêmement soutenue.

Quand le point concernant l'expérimentation d'entraide entre SPF a été abordé, les OS ont tenu à ce que ce point relève d'un vote et non d'une simple information, s'agissant pour les représentants du personnel d'une mesure touchant à l'organisation des services et du métier.

Comme indiqué dans le mail qui a été envoyé hier, le DRFIP a maintenu la position de l'administration (ce point avait été présenté une première fois pour avis - impliquant un vote des OS - puis transformé en une simple information par la DRFIP) en appliquant strictement la directive nationale, sans aucune initiative locale.

Le président du CTL ayant opposé une fin de non recevoir à la demande unanime des OS, les représentants du personnel se sont donc retirés du CTL.

Pour mémoire, la DRFIP de la Réunion se retrouve aujourd'hui devant une situation départementale difficile à gérer pour les missions de publicité foncière, situation qu'elle a elle-même créée en procédant à des suppressions d'emploi dans les années passées suite à la crise de l'immobilier. En 2014, s'est rajoutée une partie de l'enregistrement traité par le SIE aux missions du SPF, et ce sans compensation d'emplois. Des signaux d'alerte ont été envoyés à maintes reprises par les chefs de service et par les agents, des demandes de création d'emploi pérenne et de mutation d'agents dans ces services ont été également effectuées, les renforts de la BNIPF (brigade nationale de renfort) ont été largement sollicités, et aucune réponse satisfaisante n'a été apportée par la DRFIP pour améliorer la situation du SPF de Saint Pierre. A ce jour, la DG n'envoie plus aucun brigadier de la BNIPF, la situation du SPF de Saint Pierre n'étant pas isolée au niveau national...

La solution de la DG : l'entraide entre les SPF ou quand certains arrivent tout juste à être à jour dans leur missions, ceux-ci sont certainement assez performants pour pallier le manque de personnel des autres services... Créant outre une surcharge pour le service aidant, au passage un léger climat conflictuel entre SPF...

N'ayant plus aucun moyen de régler ces problèmes par les demandes d'emploi des OS qui restent sans réponse et les renforts qui ne sont plus accordés par la DG, l'entraide entre SPF a été sollicitée. La DRFIP de la Réunion s'est ainsi portée volontaire à l'expérimentation mise en place au niveau national. Expérimentation que les organisations syndicales estiment préfiguratrice des futures fusions et restructurations de service auxquelles FO reste opposé pour une question primordiale de service public...

A ce jour, l'entraide est la seule solution apportée par la DRFIP (sans compter l'emploi de VSC pour pallier le manque d'effectif) et est loin de résoudre tous les maux...

La DRFIP se retrouve pour le SPF du sud avec une situation qui ne risque pas de s'améliorer dans les mois à venir : futurs départs à la retraite d'agents expérimentés (merci à eux pour cette fin de carrière menée dans des conditions difficiles) et des contrats de VSC qui arrivent à leur fin (merci à eux d'avoir effectué des missions de service public relevant normalement d'agents titulaires "légèrement" mieux rémunérés). Evidemment pour faciliter le tout, la DRFIP n'a pris aucune mesure pour affecter des agents qui auraient pu apprendre le métier avec les nombreux sachants présents au SPF de Saint Pierre avant leur départ...

Avis aux agents amateurs de gros challenges, demandez votre affectation au SPF !!!

Les organisations syndicales - dont FO évidemment - resteront vigilantes à l'égard de cette situation et se rapprocheront des agents concernés dans les jours qui viennent.

Les représentants du personnel s'étant retirés en cours de CTL, les points inscrits à l'ordre du jour qui n'ont pas été reportés n'ont pas fait l'objet de discussion.

Les représentants de FO tiennent à préciser :

- qu'ils auraient approuvé les PV des précédents CTL malgré les conditions laissées au secrétaire adjoint (représentant des OS) pour apporter des corrections au PV rédigé par le secrétaire du CTL (représentant de l'administration) et les conditions de présentation aux OS pour préparation au CTL (les délais sont difficiles à tenir, et l'administration a bien du mal à tenir les délais qu'elle s'impose par ses propres règlements...),
- qu'ils se seraient **abstenus** concernant la modification des plages d'horaire des services suite au vote auquel ont participé presque tous les agents : un seul module a été proposé et ne peut recueillir l'approbation de l'unanimité des agents. Les nouveaux modules horaires entreront de fait en vigueur au 1er avril,
- qu'ils auraient voté **contre** l'évolution du règlement intérieur du CTL imposée par la DG - sans aucune discussion avec les OS et en s'asseyant sur les concertations initiales (CF liminaire) - pour faire quelques économies (il s'agit notamment ici de la suppression des frais liés à la participation au CTL des suppléants). FO estimant que les nouvelles règles vont impliquer une nouvelle restriction de la qualité du dialogue social.

Les élus FO-DGFIP sont à l'écoute des agents et comptent sur vous pour faire remonter toutes les informations que vous estimeriez utiles.

N'hésitez pas à les contacter, que ce soit pour des demandes d'informations, de soutien ou leur faire part de vos conditions de travail et tout autre sujet et suggestions que vous souhaiteriez aborder.

Vos élus FO-DGFIP en CTL : Devan EGANADANE (titulaire), Frédérique ALVAREZ (titulaire), Erika MUSSARD (suppléante), Philippe CHARDON (suppléant)